

Les droits à la retraite des cotisants

*Hélène Chaput, Najat El Mekkaoui de Freitas**

Au 31 décembre 2001, les hommes ont validé plus de droits à la retraite que les femmes. Cet écart s'atténue au fil des générations.

À âge donné, les générations nées après 1950 ont acquis moins de droits à pension que leurs aînés. Cette acquisition est de moins en moins favorable au fil des générations : les jeunes prolongent leurs études et s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail.

Malgré ces difficultés, le niveau des droits à pension des femmes s'est stabilisé, en raison d'une arrivée massive sur le marché du travail.

À partir de 40 ans, les droits acquis sans contrepartie de cotisations – au titre du chômage indemnisé, de la maladie, de l'invalidité –, progressent. Ces dispositifs permettent aux cotisants âgés d'acquérir des droits à pension, tout en étant en interruption temporaire d'activité.

L'évaluation des retraites futures était jusqu'alors délicate en raison, d'une part, de la complexité du système de retraite français, caractérisé par une multiplicité de régimes aux réglementations disparates et, d'autre part, du morcellement

de l'information statistique disponible. La construction de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) par la Drees ouvre de nouvelles perspectives puisque ce nouvel outil combine une vision interrégimes à la précision des données administratives. Il

permet, dans une première étape, de décrire les droits à pension acquis par les cotisants aux régimes de retraite français et les évolutions d'une génération à l'autre ; il précise aussi les modes de validation des durées d'assurance (encadré 1).

* Au moment de la rédaction de cet article, Hélène Chaput faisait partie de la direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées. Najat El Mekkaoui de Freitas fait partie de la Drees et du centre de recherches en économie Eurisco de l'université Paris-Dauphine.

Au fil des générations, rapprochement des durées d'assurance validées par les hommes et les femmes

Au 31 décembre 2001, les actifs de la génération 1942 ont validé, en moyenne, 120 trimestres contre 36 pour la génération 1970 (*encadré 2 et figure 1*). Cette différence n'est pas le produit exclusif de l'âge, un effet génération intervient aussi : ainsi, les individus de la génération 1946 ont validé en moyenne 111 trimestres contre 120 pour ceux nés en 1942, alors qu'ils ont 4 ans de moins. Si le seul effet âge avait joué, les cotisants nés en 1946 auraient dû valider 104 trimestres.

Les hommes de la génération 1942 ont validé 21 % de trimestres de plus que les femmes et ceux de la génération 1946 en ont validé 20 % de plus. Cet écart s'atténue pour presque disparaître au fil des générations : il passe de plus de 28 trimestres pour la génération 1942 à moins d'un trimestre à partir de la génération née en 1966. Une participation des femmes plus large au marché du travail explique cette convergence des débuts de carrière féminins et masculins. Pour les générations les plus jeunes, ces résultats sont toutefois à considérer avec précaution dans la mesure où ils ne portent que sur les débuts d'activité professionnelle. Les femmes de ces générations sont en effet encore susceptibles d'avoir des enfants, avec des effets possibles sur leur carrière et sur l'acquisition de droits à la retraite (temps partiel, congé parental d'éducation, interruption d'activité). Par ailleurs, les périodes militaires validées pour les hommes au moment de la liquidation des droits à pension et certaines périodes d'apprentissage et de chômage non

indemnisé – qui ne sont pas prises en compte – pourraient contribuer à accentuer l'écart (*encadré 2*).

De moins en moins de disparités dans l'acquisition des droits à pension des femmes

Au fil des générations, le nombre de trimestres acquis par les femmes se rapproche en moyenne de celui des hommes. En revanche, les durées validées deviennent moins contrastées pour les femmes que pour les hommes. En effet, le rapport interquartile est passé, pour les femmes âgées de 31 ans, de 2,5 pour celles nées en 1942 à 1,6 pour celles nées en 1970 ; il se rapproche de celui des hommes (*figure 2*). L'entrée des femmes sur le marché du travail est devenue de plus en plus massive et systématique. La situation est tout à fait différente pour les

hommes : le rapport interquartile calculé dans les mêmes conditions augmente à partir de la génération née en 1950. Les générations plus âgées ont bénéficié de conditions d'emploi favorables et d'une couverture du risque vieillesse de plus en plus large ; les générations suivantes (1950 à 1970) ont en revanche souffert d'un environnement économique plus difficile. Les carrières des hommes sont devenues plus heurtées que celles de leurs aînés, avec le développement d'un chômage touchant particulièrement les non-qualifiés et une sélectivité accrue sur le marché du travail.

À 31 ans, les personnes nées après 1950 ont validé des durées d'assurance plus faibles que leurs aînées

La plus grande participation des femmes au marché du travail se

Encadré 1

L'échantillon interrégimes de cotisants

L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) a été construit en collaboration avec différents partenaires, parmi lesquels une trentaine d'organismes de retraite. Cet outil donne, avec une périodicité régulière, une photographie des droits à la retraite acquis en France dans l'ensemble des régimes par un échantillon d'actifs de différentes générations.

L'EIC est issu du rapprochement, individu par individu, d'informations provenant des différents régimes de retraite : c'est le seul outil permettant une connaissance globale des droits à la retraite acquis par les actifs, sans reconstitution à partir de données déclaratives.

La Drees interroge tous les quatre ans la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire : 35 organismes, recouvrant une soixantaine

de régimes, sont questionnés sur les droits à la retraite acquis par un échantillon anonyme d'individus.

La première vague de l'EIC a été conçue pour représenter les personnes ayant entre 31 et 67 ans au 31 décembre 2001. L'échantillon est constitué de personnes nées dans le courant du mois d'octobre d'une année paire sur deux : le taux de sondage est ainsi d'une génération sur quatre et de 2,67 % par génération sélectionnée, ce qui représente environ 230 000 personnes.

L'EIC est un panel : les individus figurant dans l'EIC 2003 seront suivis dans les échantillons suivants, afin de pouvoir observer l'évolution des droits qu'ils acquièrent entre deux échantillons successifs (acquisition de nouveaux droits ou mise à jour d'informations au sein des régimes).

traduit aussi, pour les générations du baby-boom, par un accroissement du nombre de trimestres acquis à 31 ans (figure 3). Les durées d'assurance validées à cet âge sont ainsi passées de 35 trimestres pour les femmes nées en 1942 à 40 trimestres pour celles nées huit ans plus tard, alors qu'elles sont restées stables autour de 45 trimestres pour les hommes des mêmes générations.

En revanche, pour les personnes nées après 1950, le nombre de trimestres validés à 31 ans décroît pour atteindre 36 trimestres pour les hommes et les femmes nées en 1970. Ce phénomène est lié pour une part à l'allongement de la durée des études : de la génération 1942 à la génération 1970, l'âge moyen de fin d'études est en effet passé, pour les hommes comme pour les femmes, de 16 à près de 20 ans. D'autre part, les générations nées après 1950 et surtout après 1960 sont entrées dans la vie active durant des périodes de chômage élevé, contrairement à leurs aînées. Le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi passé de 5,1 % en 1970 à 22,5 % en 1985 et 17,6 % en 1990. Dans le même temps, le taux de chômage des travailleurs plus âgés s'est accru, dans des proportions toutefois sensiblement moins importantes (1,7 % pour les 25-49 ans en 1970, contre 7,7 % en 1990).

Entre 31 et 51 ans, les femmes valident des durées d'assurance de plus en plus longues

L'augmentation de l'activité des femmes les conduit à disposer plus souvent de carrières complètes. Elles sont ainsi plus nombreuses à avoir atteint le nombre maximal de trimestres d'as-

Encadré 2

Concepts et méthodologie utilisés

La présente étude a été réalisée sur la base des données relatives aux carrières des cotisants de 26 des 29 régimes de base faisant partie de l'EIC, ce qui représente environ 220 000 cotisants. Les résultats ne portent donc que sur les individus ayant cotisé au moins une fois à un régime de retraite de base. 6 % des individus répondant aux critères pour faire partie de l'échantillon (*i.e.* être né un des dix ou douze premiers jours d'octobre d'une année paire sur deux, entre 1934 et 1970) ne sont retrouvés dans aucune des caisses : il peut s'agir soit de personnes n'ayant jamais cotisé, soit de personnes ayant cotisé dans un des régimes de base non pris en compte dans l'EIC.

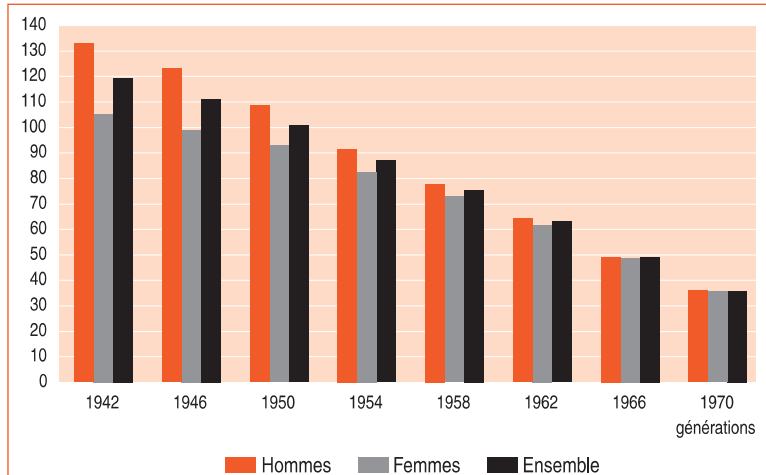
Cet article se focalise sur les générations n'ayant pas encore atteint 60 ans au 31 décembre 2001 (générations 1942 à 1970) et sur un des aspects des droits à pension permettant l'ouverture de droits, les durées d'assurance validées au sein des régimes de base : les éléments de rémunération et les droits acquis dans les régimes complémentaires ne sont pas traités.

Les durées d'assurance validées au sein des régimes de base comprennent :

- l'ensemble des périodes cotisées au titre de l'activité professionnelle (les durées validées dans le cadre de l'assurance vieillesse des parents au foyer sont considérées comme des durées cotisées) ;
- l'ensemble des périodes validées au titre de la maladie, de la maternité, de l'invalidité, des accidents du travail, du chômage indemnisé, de la préretraite, de la reconversion et de la formation (périodes dites « assimilées »).

En revanche, la validation des périodes militaires pour les hommes, la majoration de durée d'assurance pour enfant pour les femmes et la validation des périodes de chômage non indemnisé ne sont pas intégrées dans le calcul des durées d'assurance validées présenté ici : la plupart de ces informations ne sont souvent disponibles qu'au moment de la liquidation et ne sont pas connues au cours de la carrière.

Figure 1 - Nombre moyen de trimestres d'assurance validés au sein des régimes de base, par génération et par sexe, au 31 décembre 2001



Source : Drees, EIC2003.

surance possible entre 31 et 51 ans : 36 % des femmes nées en 1950, contre 34 % des femmes nées en 1942, avaient validé 80 trimestres entre les deux âges (figure 4). L'évolution est contraire pour les hommes : 62 % des hommes nés en 1942 ont validé 80 trimestres d'assurance, contre seulement 55 % de ceux nés en 1950. Les carrières des hommes entre 31 et 51 ans sont de moins en moins linéaires au fil des générations. En revanche, des interruptions d'activité moins fréquentes et plus courtes pour prendre en charge les enfants, mais aussi la montée en charge de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) permettent aux femmes de valider davantage de trimestres.

À 51 ans, les générations les plus récentes ont acquis au moins autant de droits que leurs aînés. Avec 108 trimestres en moyenne, les durées d'assurance validées par les hommes à l'âge de 51 ans sont en effet restées stables au fil des générations (figure 5). En revanche, elles se sont sensiblement accrues pour les femmes : celles nées en 1950 ont validé en moyenne 10 trimestres de plus que celles nées huit ans plus tôt (93 trimestres contre 82).

Les droits acquis sans contrepartie de cotisations prennent une place importante à partir de 50 ans

Les durées d'assurance validées comprennent, outre les périodes cotisées, celles qui sont dites « assimilées » et qui sont acquises sans contrepartie de cotisation dans un certain nombre de situations : chômage indemnisé, pré-retraite, reconversion, formation, maladie, maternité, invalidité ou

Figure 2 - Évolution du rapport interquartile* du nombre de trimestres validés à 31 ans au sein des régimes de base, selon le sexe et la génération

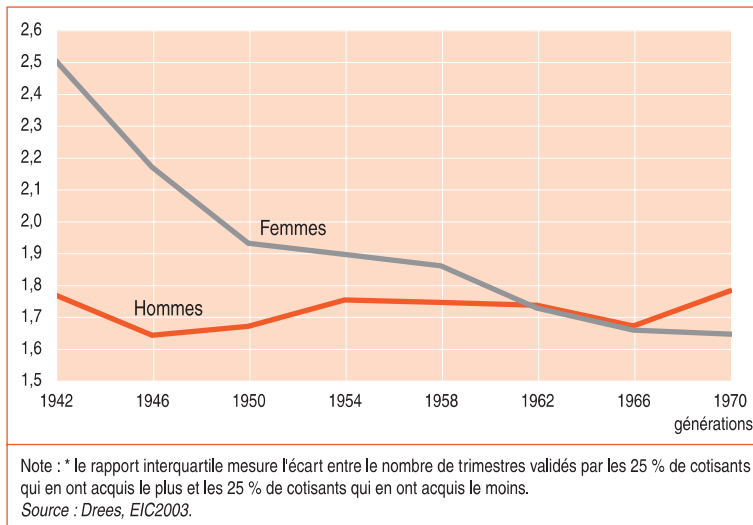


Figure 3 - Nombre moyen de trimestres d'assurance validés au sein des régimes de base, par génération et par sexe, à 31 ans

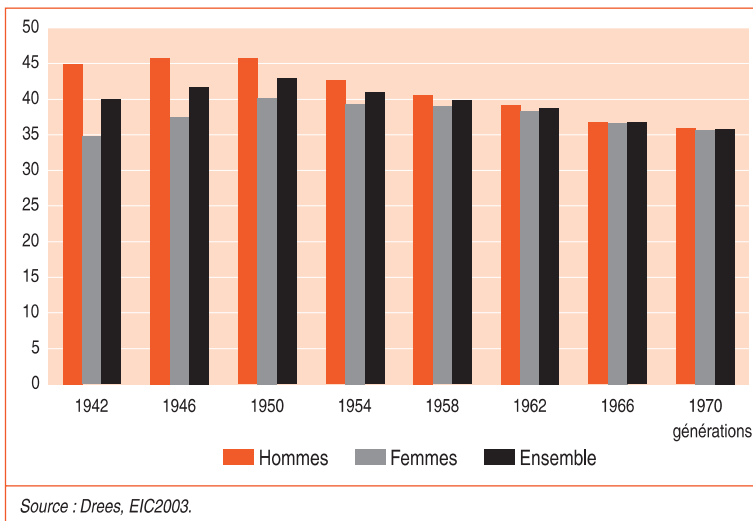


Figure 4 - Proportion de cotisants ayant validé le nombre maximal de trimestres (hors chômage non indemnisé) entre 31 et 51 ans au sein des régimes de base, par génération et par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble des cotisants
Génération 1942	61,5	34,3	48,4
Génération 1946	60,4	34,9	47,8
Génération 1950	54,5	35,5	45,0
Ensemble	58,4	35,0	46,8

en %
Source : Drees, EIC2003.

encore accidents du travail. La proportion des périodes assimilées augmente considérablement et continûment au fil des générations.

Pour mieux cerner cette évolution, l'acquisition de droits au titre du chômage indemnisé, de la préretraite, de la reconversion ou de la formation a été rapportée, pour chaque génération, à l'ensemble des trimestres d'assurance acquis aux différents âges (figure 6).

Entre 1945 et le milieu des années soixante-dix, les périodes assimilées pour chômage indemnisé, préretraite, reconversion et formation étaient négligeables. À partir du premier choc pétrolier et jusqu'en 2001, elles prennent de plus en plus d'importance du fait de la dégradation de la situation économique. Les générations les plus anciennes (1942-1950) sont donc moins concernées que les générations les plus jeunes (1962, 1966 et 1970) qui valident une part importante de leur durée d'assurance au titre du chômage ou de la formation au moment de leur entrée sur le marché du travail, avant un retour sur le « sentier commun ». Bien que les généra-

tions récentes aient un niveau de formation plus élevé que leurs aînés, leur entrée dans la vie active a en effet été marquée par des périodes de chômage élevé et une insertion professionnelle comportant de plus en plus d'emplois temporaires.

Après 50 ans et surtout à partir de 55 ans, la part des trimestres assimilés dans l'ensemble des tri-

mestres d'assurance augmente de manière sensible. Les hommes de la génération 1942 ont validé en moyenne à 50 ans 5,7 % de leurs trimestres au titre du chômage indemnisé, de la préretraite, de la reconversion ou de la formation. Cette proportion passe à 10,2 % à 55 ans et à 29,2 % à 60 ans. Ce phénomène est similaire pour les femmes et pour toutes les générations, quelle que

Figure 6 - Part moyenne des trimestres validés sans contrepartie de cotisations au sein des régimes de base au titre du chômage, de la préretraite, de la reconversion ou de la formation, dans l'ensemble des trimestres validés par les hommes par génération

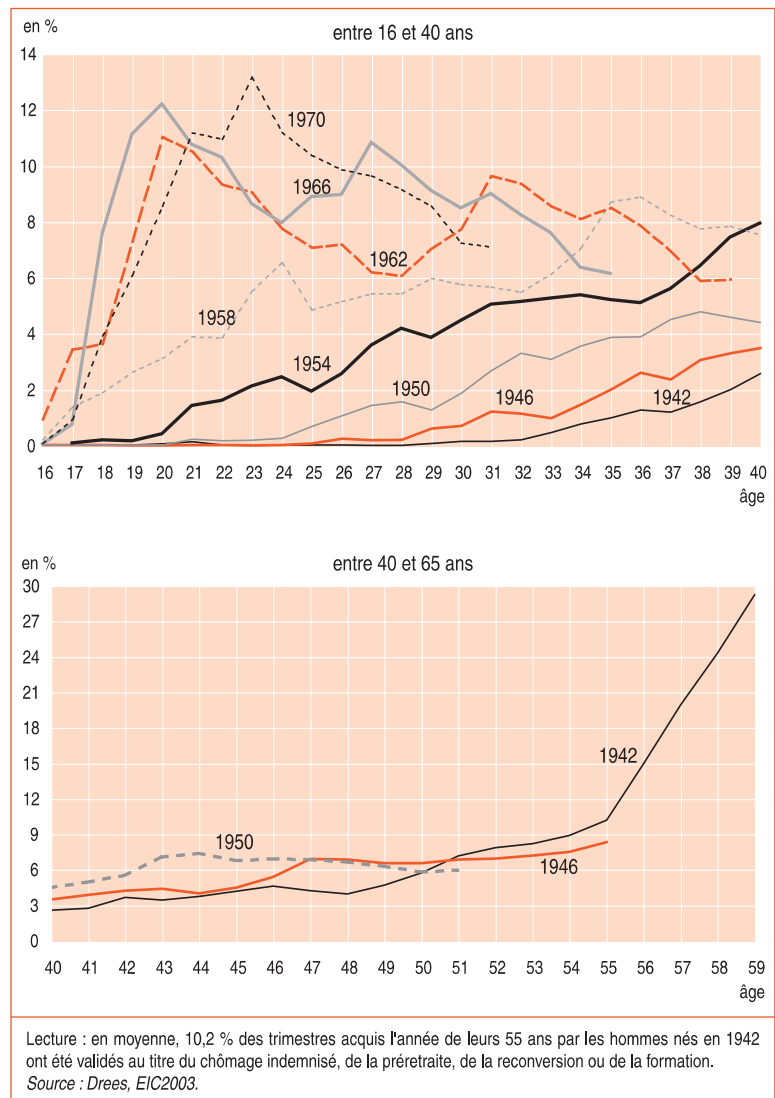
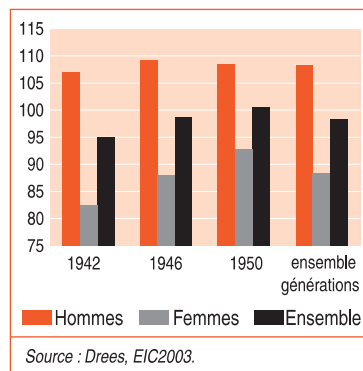


Figure 5 - Nombre moyen de trimestres d'assurance validés au sein des régimes de base, par génération et par sexe, à 51 ans



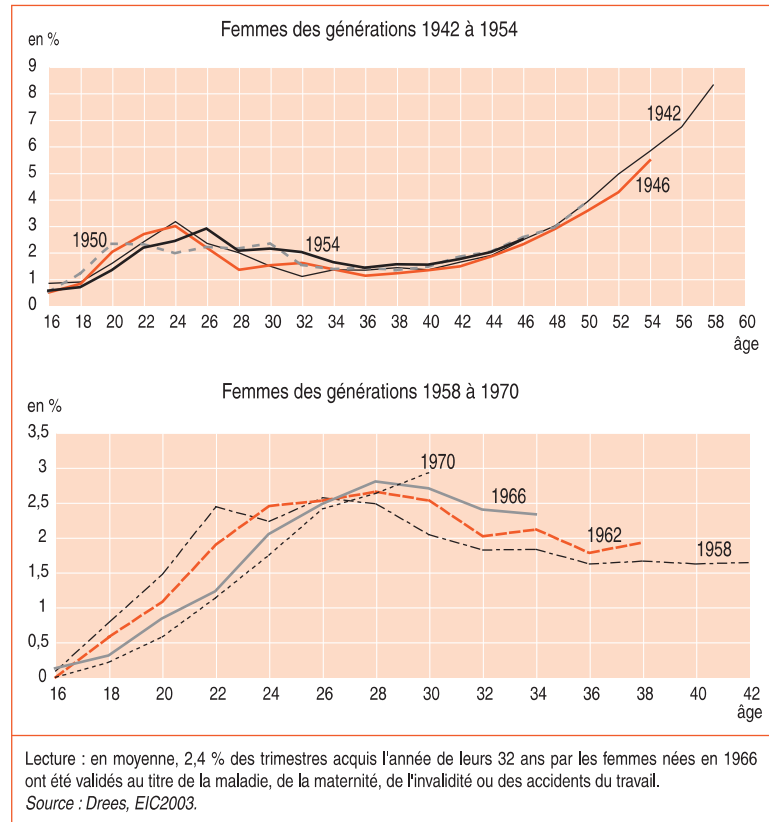
7 Santé et protection sociale

soit la situation économique qui prévalait au moment où elles ont accompli leurs dix dernières années de vie professionnelle. L'accroissement constaté à partir de 55 ans coïncide avec le développement des dispositifs de préretraite pour les hommes et du chômage aux âges élevés pour les femmes (Colin, Iéhlé, Mahieu, 2000). Il illustre aussi le faible taux d'emploi des plus de 50 ans en France (Blanchet, Marioni, 1996).

À partir de 40 ans, de plus en plus de droits acquis au titre de la maladie, de la maternité, de l'invalidité et des accidents du travail

La part moyenne des trimestres validés au titre de la maladie, de la longue maladie, de la maternité, de l'invalidité ou des accidents du travail s'accroît à partir de 40 ans, quelle que soit la génération. Pour les femmes, ces trimestres représentent en effet 1,4 % de l'ensemble des durées d'assurance à 40 ans mais plus de 10 % à 60 ans (figure 7) ; l'augmentation est de la même ampleur pour les hommes des mêmes générations. Le phénomène est le même pour toutes les générations qui ont atteint 40 ans au 31 décembre 2001. L'entrée dans les dispositifs de prise en charge de l'invalidité est en effet plus fréquente à partir de cet âge : ainsi, 86 % des

Figure 7 - Part moyenne des trimestres validés sans contrepartie de cotisations au sein des régimes de base au titre de la maladie, de la maternité, de l'invalidité ou des accidents du travail, dans l'ensemble des trimestres validés par les femmes



pensions d'invalidité accordées en 1998 l'ont été à des personnes ayant plus de 40 ans (Cnam-ENSM, 2001). De même, les proportions d'assurés bénéficiant d'arrêts maladie indemnisés sont stables avec l'âge, mais les assurés de plus de 40 ans comptabilisent davantage de jours d'arrêts maladie indemnisés

(Cnam, 1999). Enfin, entre 20 et 36 ans, les femmes valident une forte proportion de trimestres au titre de la maladie, de la maternité, de l'invalidité ou des accidents du travail. Bien que les données ne permettent pas de déterminer précisément le motif de validation, cette hausse est due aux congés maternité. ■

Pour en savoir plus

Blanchet D., Marioni P., « L'activité après 55 ans : évolutions récentes et éléments de prospectives », *Économie et Statistique*, n° 300, 1996.

Burricand C., Kohler F., « Débuts de vie professionnelle et acquisition de droits à la retraite », *Études et Résultats*, n° 401, Drees, mai 2005.

Caillot L., Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., « L'échantillon interrégimes de cotisants : un instrument de pilotage pour le système de retraite français », *Droit social*, n° 2, février 2004.

Chaput H., El Mekkaoui de Freitas N., « Quelles sont les durées d'assurance validées par les actifs pour leur retraite ? Une première évaluation à partir de l'échantillon interrégimes de cotisants », *Dossiers Solidarité Santé*, n° 2, Drees, avril-juin 2005.

Cnam-ENSM-Département soins de ville, « Les causes médicales des pensions d'invalidité nouvellement attribuées en 1998 », 2001.

Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., « La création d'un échantillon interrégimes de cotisants : une avancée du système d'observation des retraites en

France », *Retraite et société*, n° 39, Cnav, février 2003.

Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., « Comment mesurer les droits à la retraite acquis en France ? », *Courrier des statistiques*, n° 11, Insee, septembre 2004.

Colin C., Iéhlé V., Mahieu R., « Les trajectoires de fin de carrière des salariés du secteur privé », *Dossiers Solidarité Santé*, n° 3, Drees, juillet-septembre 2000.

Merlière J., Vénére U., « Les arrêts maladie indemnisés en 1997 », *Point Stat*, n° 21, CNAMTS, octobre 1999.